



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE  
Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : [www.saintgenislargentiere.fr](http://www.saintgenislargentiere.fr) / courriel : [mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr)

### PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 20 MARS 2026

**Vendredi vingt mars deux mille vingt six**, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

-----  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

**Président** : Alexis BADOIL, Maire.

**Secrétaire** : Léa POULMANE.

**Membres présents** : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Catherine DUGELAY, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD, Cindy GUIOTTO, Joseph VOLAY, Annick MOREL, Joachim BOURBON, Florence MARINIER, Florian GIRAUD, Léa POULMANE, Roland DESCHAMPS.

**Membre excusé** : /

**Procuration** : /

-----  
L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Election du Maire.
2. Validation du nombre de postes d'adjoints à pourvoir.
3. Elections des adjoints.
4. Portée à connaissance de la charte de l'élu local.
5. Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.
6. Délégations du Maire et des adjoints.

- 
- Le conseil municipal est accueilli par Monsieur le Maire qui remercie les élus de leur présence et se dit satisfait de la participation aux élections municipales du 15 mars. Il cède ensuite sa place au doyen de l'assemblée, André BASTION, afin de présider la séance d'installation du conseil municipal et de procéder à l'élection du Maire. Le président constate la présence de tous les élus et donc le quorum atteint. La secrétaire de séance nommée est Léa POULMANE, les assesseurs Sylviane FAYOT et Joseph VOLAY. Alexis BADOIL est seul candidat au poste de Maire et est élu avec 14 voix et 1 blanc. Après la remise de l'écharpe par le président, Alexis BADOIL, proclamé Maire, prend la parole pour remercier les élus de leur confiance et poursuit l'ordre du jour.

- Le nombre d'adjoints au Maire est fixé par l'assemblée à 4 (délibération 06.2026), avec 15 voix pour.
- Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints. Une seule liste de 4 candidats est proposée et élue avec 15 voix : Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Catherine DUGELAY,.
- Monsieur le Maire propose également la création d'un poste de conseiller délégué à Joachim BOURBON afin d'assurer la gestion et la maintenance du réseau et du parc informatique de la commune. Le conseil municipal valide cette proposition avec 14 voix pour et 1 blanc.
- La charte de l'élu local est portée à connaissance des élus et lue par Monsieur le Maire.
- Les indemnités de fonction des élus municipaux sont ensuite soumises au vote. En effet, en absence de délibération, c'est le taux maximum qui s'applique. Monsieur le Maire propose de conserver les taux votés pour l'ancien mandat c'est-à-dire 30 % pour le Maire et 10 % pour les adjoints. Il est ajouté 2 % pour le conseiller délégué (délibération 07.2026).
- Les différentes délégations du conseil municipal au Maire (délibération 08.2026) sont validées et les délégations des adjoints et du conseiller délégué également.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 10 avril à 20h30.
- Avant de clore la séance, Monsieur le Maire informe que la commémoration du 19 mars 1962 aura lieu dimanche 22 mars à 10h30 devant le monument aux morts. Il est rappelé que cette commémoration est organisée successivement sur les communes de St Genis, Souzy et Ste Foy.

Document établi le 23 mars 2026.

Le Maire,  
Alexis BADOIL

